

HELIOS

*Une expertise en énergie
au service de l'avenir*

Le mesurage net : observations additionnelles

**Par
Guillaume Charpenel et Philip Raphals
pour le RNCREQ**

R-4312-2025

Régie de l'énergie

24 octobre 2025

326, boul. Saint-Joseph Est, bureau 100
Montréal (Québec) Canada H2T 1J2

Téléphone : (514) 849 7900
Télécopieur : (514) 849 6357
sec@centrehelios.org

www.centrehelios.org

24 octobre 2025

page 2

Le 24 février 2025, nous avons déposé un rapport d'analyse dans le dossier R-4270-2024, phase 4C¹, portant sur les modifications proposées quant au mesurage net. Étant donné des récents développements sur cette question, nous ajoutons les observations qui suivent.

Rappelons tout d'abord que dans son Plan d'action 2035², Hydro-Québec a annoncé son objectif d'installer des panneaux solaires chez plus de 125 000 clients. Cela équivaut à une puissance installée pouvant se situer entre 750 et 920 MW, avec un apport annuel de 1,1 TWh³. Dans le dossier R-4270-2025, il a proposé des modifications au programme de mesurage net afin d'y arriver.

Lors de l'audience de la phase 4, volet C du dossier R-4270-2024, nous avons soumis que les modifications proposées n'augmenteraient pas significativement l'attrait du mesurage net, le retour sur l'investissement étant autour de 27 ans⁴. Même avec des subventions qui couvrent 50 % des coûts, le retour sur l'investissement demeure à 10 ans⁵.

À cette époque, le Distributeur avait indiqué qu'il entendait offrir des subventions pour l'installation de panneaux. En audience, nous avons témoigné à l'effet que de telles subventions seraient dispendieuses et fort probablement inefficaces, tant sur le plan énergétique qu'économique⁶. En conclusion, nous avons alors mentionné qu'à notre avis Hydro-Québec allait très probablement manquer, et de loin, son objectif de solaire photovoltaïque installé.

De fait, Hydro-Québec a récemment annoncé que des subventions de 1000\$/kW (jusqu'à un maximum de 40% du coût du système) allaient être versées⁷. Pour atteindre l'objectif de 125 000 systèmes, ce sont des subventions de l'ordre de 750 M\$ qui seront requises⁸.

Dans le dossier R-4307-2025, le Distributeur a proposé un budget global pour ses programmes d'efficacité énergétique de 610 M\$ par année, en moyenne, pour les années 2026 à 2028⁹. Ces estimations ne sont pas ventilées par programme, mais selon la colonne « Nouveautés » du Tableau 3 reproduit ci-après, on constate que les panneaux solaires seront limités à seulement deux programmes : un pour le résidentiel et l'autre pour la clientèle affaires. Vu le nombre important de programmes en efficacité énergétique (« ÉÉ ») du Distributeur, les montants

¹ R-4270-2024, pièce C-RNCREQ-0067.

² Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, p. 14-15.

³ R-4270-2024, pièce C-RNCREQ-0067, p. 8. La variabilité de cette estimation dépend des hypothèses utilisées relativement à la performance des panneaux.

⁴ Ibid., p. 11.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid, p. 14.

⁷ C-RNCREQ-0013 : <https://nouvelles.hydroquebec.com/nouvelles/communiqués/tout-quebec/hydro-quebec-respecte-engagements-tarifs-abordables-concurrentiels.html>.

⁸ En présumant une taille moyenne de 6 kW installé par système.

⁹ R-4307-2025, pièce B-0044, p. 7, Tableau 1.

24 octobre 2025

page 3

disponibles pour les subventions de panneaux solaires représentent donc évidemment une part limitée du budget global pour l'ensemble des programmes d'ÉÉ.

Tableau 3
Liste des programmes d'efficacité énergétique

	Clientèles visées / Programmes	Aucune modification	Changements proposés	Nouveautés	Informations programme
Résidentiel	Sensibilisation à mieux consommer	x			https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/
	Programmes pour mieux consommer				
	- Thermopompes - biénergie	x			https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/consils-fenêtres-chauffage-climatisation/offre-biennergie/
	- LogisVert	x			https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/aides-financieres/logisvert.html
	- Chauffe-eau à trois éléments	x			https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/consils/eau-chaude/chauffe-esu.html
	- Panneaux solaires			x	n.d.
	Programmes Ménages à faible revenu		x	x	n.d.
Affaires	Programme Solutions efficaces		X Principales modifications: Intégration du volet agricole, simplification du processus d'adhésion et des outils, bonification de l'offre sur mesure et de certains financements	X Panneaux solaires photovoltaïques	https://www.hydroquebec.com/deta/affaires/pdf/guide-du-participant-volet-agricole-mars-2025.pdf https://www.hydroquebec.com/deta/affaires/pdf/guide-participation-volet-petites-entreprises-mars-2025.pdf https://www.hydroquebec.com/deta/affaires/pdf/guide-participation-volet-moyennes-et-grandes-entreprises-mars-2025.pdf
	Thermopompes-Biénergie - CI	x			https://www.hydroquebec.com/affaires/economies-energie-entreprise/offre-biennergie.html
	Programmes – Gestion de l'énergie		x		https://www.hydroquebec.com/deta/affaires/pdf/2020G350-saee-guide-du-participant.pdf
	Programme Projets innovants	x			https://www.hydroquebec.com/deta/promoteurs/pdf/2024G345-guide-du-participant-programme-projets-innovants.pdf?v=20240911
Rés. et Affaires	Réseaux autonomes		x		n.d.
Affaires	Innovations technologiques et commerciales – - Démonstrations technologiques et commerciales	x			https://www.hydroquebec.com/deta/affaires/pdf/dteq-guide-participant-novembre-2019.pdf

Le budget en ÉÉ du Distributeur n'a pas encore fait l'objet d'une approbation de la Régie, mais même en prenant pour acquis que le Distributeur pourra offrir les très importantes subventions pour panneaux solaires qu'il annonce, l'analyse que nous avons présentée en R-4270-2024 phase 4 démontre que ce serait un mauvais usage des revenus des consommateurs, et ce pour les raisons qui suivent :

24 octobre 2025

page 4

1. Les subventions sur l'investissement créent de sévères distorsions dans le marché. Elles favorisent la multiplication de projets sans égard à leur qualité. Cette approche encourage le nombre de panneaux physiques installés et non pas leur performance;
2. En plus de mener à un gaspillage de subventions, cette approche lèsera les clients participants qui ne verront pas le retour attendu sur leur investissement.
3. Enfin, les subventions sur l'investissement en capital (au lieu d'un investissement en fonction de l'énergie produite) sont plutôt rares dans la production décentralisée. En général, une telle approche est plutôt du ressort d'une politique gouvernementale, tel que le crédit d'impôt pour l'investissement au Canada et aux États-Unis, ou des prêts subventionnés en Chine. De telles politiques cherchent généralement à créer un avantage compétitif sur une technologie émergente donnée, ce qui n'est pas le cas ici.

Conséquemment, si l'on prend en compte le coût du capital d'Hydro-Québec, de même que le fait que les projets solaires résidentiels ont un rendement peu élevé et que les subventions prévues sont de l'ordre de 1000\$/kW, le coût de revient de l'énergie solaire se situera entre 12,78 c/kWh et 18,89 c/kWh. Ce serait là un des approvisionnements les plus dispendieux du Distributeur.

Nous entendons soumettre de tels constats dans le dossier R-4307-2025, où les aspects économiques de ces subventions seront étudiés. Cela dit, ces observations sont aussi pertinentes dans le présent dossier.

Il est en effet possible qu'Hydro-Québec se retrouve à dépenser toute l'enveloppe budgétaire destinée à l'objectif de 125 000 foyers, sans jamais arriver à ses objectifs en puissance et en énergie. Si les subventions annoncées par Hydro-Québec ne s'avèrent pas être un moyen suffisant pour atteindre les objectifs du Plan 2035, il est encore plus important que les réformes du programme de mesurage net que nous avons proposées en R-4270-2024 — et que nous réitérons ici — soient adoptées.

Les règles du mesurage net proposées par le Distributeur empêchent *de facto* les projets avec les meilleurs rendements, les coûts plus faibles d'installation et la meilleure production énergétique. Selon la proposition d'Hydro-Québec, l'admissibilité au mesurage net résidentiel serait limitée à des propriétaires occupants dans environ 95% des cas. Les multiplex, les coopératives d'habitation, les édifices municipaux, les entrepôts et les exploitations agricoles — tous des projets avec un plus grand potentiel et avec une meilleure rentabilité que des résidences unifamiliales — ne seraient pas admissibles, ou sévèrement désavantagés, selon la proposition actuelle.

Vu leur nature, les projets résidentiels sont pourtant ceux qui comportent les coûts les plus élevés en termes de \$/kW et les pires rendements en termes de kWh produit par kW installé. Cela est dû au fait que les bâtiments résidentiels doivent souvent composer avec des contraintes que les

24 octobre 2025

page 5

bâtiments commerciaux ou institutionnels n'ont pas, comme une mauvaise orientation du toit, une présence d'arbres ou autres sources d'ombres, ainsi que des contraintes architecturales.

Cependant, il demeure tout à fait possible d'atteindre les objectifs d'autoproduction si deux modifications au programme de mesurage net sont faites:

- 1- Enlever la limite à la puissance maximale appelée, et laisser la limite d'éligibilité à puissance maximale à 1 MW. Les frais de rehaussement de l'entrée électrique étant aux frais de l'autoproduiteur, aucun coût ne serait socialisé.
- 2- Compenser l'énergie excédentaire injectée au coût évité à long terme, exactement comme cela se fait déjà dans les réseaux autonomes. Cette approche, neutre pour les tarifs, permettra que les meilleurs projets pour l'autoproduction (multiplex, coopératives d'habitation, édifices municipaux, entrepôts, exploitations agricoles, etc.) aient un modèle de revenu viable pour un déploiement sans subventions.

Par conséquent, nous réitérons les recommandations que nous avons faites dans notre rapport du février 2025. Nous sommes disposés à répondre en audience aux questions que pourrait avoir la formation à cet égard.